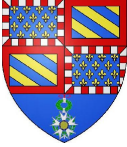


<b>DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR</b>	<b>SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2016</b>
<b>ARRONDISSEMENT DE BEAUNE</b>  <b>VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE</b>    Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 7 avril 2016  Nombre de présents <b>11</b>	<p>L'An deux mille seize, le 14 AVRIL à dix neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC, Maire.</p> <p>Présents : Mesdames DEPREY Martine, DUPARC Marie-Line, GARCIA Jacqueline, HUGUENOT Caroline, MERLE Céline, VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, MERLE Jean-François, POUSSOT Jean-Pierre.</p> <p>Absents : BENOIT David, COLLENOT Béatrice, ELIBOL Sabine, PARANT Maurice.</p> <p>Procurations : BENOIT David procuration à GAILLARD Hervé, COLLENOT Béatrice procuration à LEBLANC Romuald, ELIBOL Sabine procuration à DUPARC Marie-Line, PARANT Maurice procuration à BARBERET Jacques.</p> <p>formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Secrétaire de séance : Madame VIEUX Carine</p>

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal, constate que le quorum est atteint et que la séance du conseil municipal peut commencer.

Avant de débiter la séance, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de faire une minute de silence à la mémoire des trois soldats de l'escadron de sécurité routière du 511<sup>ème</sup> régiment de train d'Auxonne, tués au Mali.

Le PV de la séance du 03/03/2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

#### **N°2016-022 CAMPING MUNICIPAL –Convention d'occupation précaire**

Madame. Le Maire informe le conseil municipal que Madame BILLARD Pascale a fait acte de candidature afin de proposer ses services pour la reprise de la gestion du camping municipal « Les Herlequins ».

Madame BILLARD souhaite assurer la gestion complète du camping (petite restauration, buvette et hébergement) afin de poursuivre et développer la démarche du gérant de l'année 2016 : en faire un lieu convivial où la qualité du service permettra aux touristes de trouver le site qui répondra à toutes leurs attentes.

Madame le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur la candidature de Madame BILLARD Pascale et de l'autoriser à signer, avec le futur gérant, une convention d'occupation précaire d'une durée de 6 mois, couvrant la période du 15/04/2016 au 15/10/2016. Le loyer sera de 5 500 € HT pour les 6 mois de gérance.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant de la redevance à devoir par le gestionnaire pour la saison 2016
- **APPROUVE** la candidature de Madame BILLARD Pascale,
- **APPROUVE** les termes de la convention présentée par Madame le Maire,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer la convention.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### **N° 2016-023 VOTE DES TARIFS 2016 DU CAMPING MUNICIPAL « LES HERLEQUINS »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**VOTE** les tarifs 2016 du Camping Municipal « Les Herlequins », comme suit :

<b>TARIFS JOURNALIERS</b> (eau et douche chaude comprise)	<b>Basse saison</b> 15/04 au 15/06 01/09 au 15/10	<b>Haute saison</b> 16/06 au 31/08
<b>TARIFS INDIVIDUELS</b>		
Adulte	3.80	4.80
Emplacement (tente ou caravane ou camping-car)	4.60	4.90
Enfant - 10 ans	2.10	2.60
Enfant - 3 ans	Gratuit	Gratuit
Electricité (par emplacement)	3.80	3.80
Véhicule	2.00	2.00
Voiture/moto/bateau en garage mort	3.00	3.00
Animaux vaccinés (chiens tenus en laisse)	Gratuit	Gratuit
Visiteur (pour une nuit)	3.00	3.00
<b>FORFAIT 2 PERSONNES</b>		
Voiture + caravane ou tente ou camping-car + électricité	14.50 11.50	15.50 12.50
Marcheurs ou cyclistes + tente + électricité		
<b>TARIFS MENSUELS</b> (voiture + caravane ou tente ou camping-car + électricité)	1 personne	2 personnes
	329.00	419.00
1 mois	589.00	689.00
2 mois	769.00	899.00
3 mois	879.00	1 029.00
4 mois	999.00	1 259.00
5 mois	1 159.00	1 409.00
6 mois		
<b>Personne supplémentaire :</b> Adulte : 90.00 € par mois Enfant de 4 à 10 ans : 50.00 € par mois		

#### **DIVERS**

Véhicule double essieu interdit

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### **N°2016-024 REALISATION DE TRAVAUX D'ETANCHEITE ET D'ISOLATION A LA SALLE POLYVALENTE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que les toits-terrasse de la salle polyvalente (bâtiments accueil, sanitaires, local matériel et bâtiment annexe) dont la construction date de 1981 fuient depuis plusieurs mois. Les toits-terrasse de ce bâtiment qui accueille de nombreuses manifestations nécessitent une réfection complète de l'étanchéité avec pose d'une isolation sur la partie accueil, sanitaires et local du matériel.

Les travaux de réhabilitation de cette salle polyvalente figurent au programme du contrat « Ambitions Côte d'Or » signé entre la Communauté de Communes « Rives de Saône » et le Département.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les devis proposés par les différentes entreprises sollicitées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision de procéder à la réhabilitation des deux toits-terrasse de la salle polyvalente,
- **DECIDE** de retenir l'entreprise BRISARD et Fils de GRAY avec l'option isolation sur le bâtiment accueil, sanitaires, local matériel pour un montant total de 36 720.00 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise BRISARD, sous réserves de l'attribution des subventions qui seront sollicitées,
- **ADOpte** le plan de financement suivant :  
Préfecture (fonds de soutien)= 11 016 € (30 %)  
Conseil Départemental 21= 18 360 € (50 %)  
Emprunt = 7 344 €
- **MANDATE** Madame le Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et du Conseil Départemental (Contrat ambitions Côte d'Or),
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et à solliciter l'avis de la communauté de Communes « Rives de Saône »,
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget 2016 les crédits correspondants à cette opération.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### **N°2016-025– DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFM TELETHON 21**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil la demande de subvention qui a été déposée par la délégation de l'AFM TELETHON 21.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**REFUSE** l'attribution d'une subvention à l'AFM TELETHON 21

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Madame Le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame DEPREY Martine, 1<sup>ère</sup> adjointe, prend connaissance des comptes administratifs 2015 dressés par Madame DUPARC Marie-Line.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du budget principal et des budgets annexes,

1°) Le Conseil Municipal lui donne acte de la présentation faite aux comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**DELIBERATION N° 2016-026 Budget local canoë-kayak**

- Déficit d'investissement	- 12 071.21 €
- Excédent de fonctionnement	+ 11 700.00 €

**Soit un déficit global de 371.21 €**

**DELIBERATION N° 2016-027 Budget annexe « Hôtel Saint-Jean » :**

- Déficit d'investissement	- 1 554.47 €
- Excédent de fonctionnement	+ 1 554.47 €

**Soit un résultat global de 0.00 €**

**DELIBERATION N° 2016-028 Budget annexe « camping municipal » :**

- Excédent d'investissement	+ 2 228.31 €
- Déficit de fonctionnement	- 1 494.25 €

**Soit un excédent global de 734.06 €**

**DELIBERATION N° 2016-029 Budget principal**

- Excédent d'investissement	45 596.35 €
- Excédent de fonctionnement	245 225.40 €

**Soit un excédent global de 290 821.75 €**

2°) Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de rentrées et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Budget annexe « canoë-kayak » :**

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Budget annexe « SAINT JEAN HOTEL » :**

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

### **Budget annexe « camping municipal » :**

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

### **Budget général :**

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Madame Le Maire rentre en séance et reprend la présidence.

Madame DEPREY Martine, 1<sup>ère</sup> adjointe présente au Conseil Municipal les comptes de gestion établis par Mme la trésorière.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Mme la trésorière accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes,

Après s'être assuré que Mme la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par la Mme la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2016-030 Budget annexe « Canoë-Kayak » :**

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**DELIBERATION N° 2016-031 Budget annexe « Hôtel Saint-Jean » :**

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**DELIBERATION N° 2016-032 Budget annexe « Camping municipal » :**

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**DELIBERATION N° 2016-033 Budget général :**

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

**DELIBERATION N° 2016-034 Budget annexe « le Saint-Jean Hôtel » :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget « Saint-Jean Hôtel » 2015, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	1 554.47 €
- un déficit d'investissement de	1 554.47 €
Besoin de financement	1 554.47 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

<u>1) Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Excédent</u>	1 554.47 €
<u>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement :</u>	1 554.47 €
<u>3) Report en fonctionnement R 002 :</u>	0.00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	1 554.47 €

## **DELIBERATION N° 2016-035 Budget annexe « Camping municipal » :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget « camping municipal » 2015, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	1 432.75 €
- un déficit de fonctionnement reporté de	61.50 €
- un déficit de fonctionnement cumulé de	1 494.25 €
- un excédent d'investissement de	2 228.31 €
Soit un excédent de financement de	2 228.31 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

<u>1) Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : déficit</u>	1 494.25 €
<u>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement :</u>	0.00 €
<u>3) Report en fonctionnement R 002 :</u>	1 494.25 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 2 228.31 €

## **DELIBERATION N° 2016-036 Budget Principal :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal 2015, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	90 195.41 €
- un excédent de fonctionnement reporté de	155 029.99 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	245 225.40 €
- un excédent d'investissement de	45 596.35 €
- un déficit des restes à réaliser de	25 000.00 €
Soit un excédent de financement de	20 596.35 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

<u>1) Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent</u>	245 225.40 €
<u>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement :</u>	0.00€
<u>3) Report en fonctionnement R 002 :</u>	245 225.40 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 45 596.35 €

### **Budget principal :**

Suffrages exprimés	15
Pour	1
Contre	0
Abstention	0



**Budget annexe « SAINT JEAN HOTEL » :**

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**Budget annexe « camping municipal » :**

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**Budget principal :**

Suffrages exprimés	15
Pour	1
Contre	0
Abstention	0

**N° 2016-037 – VOTE DES TAUX DES 3 TAXES FISCALES**

---

Le Conseil Municipal examine le projet de budget primitif établi par Madame Le Maire, ainsi que l'état de notification des taux d'imposition communiqué par les Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal entend les explications fournies par Madame Le Maire sur le montant des recettes de fonctionnement, sur les dépenses à réaliser, sur le montant des investissements prévus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

***DECIDE*** de maintenir les taux des taxes communales, comme suit :

- 11.04 % pour la taxe d'habitation,
- 23.16 % pour le foncier bâti,
- 54.41 % pour le foncier non bâti,

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE 2016**

---

Madame DEPREY précise qu'il n'y a plus de budget primitif à voter pour le budget annexe du local CANOE-KAYAK puisque le local a transféré en pleine propriété à la communauté de communes 'Rives de Saône » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les budgets présentés peuvent se résumer ainsi :

**DELIBERATION N°2016-038 : BUDGET ANNEXE « Hôtel Saint-Jean »**

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 21 137.24 €  
Recettes : 21 137.24 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 16 577.19 €  
Recettes : 16 577.19 €

**DELIBERATION N°2016-039 : BUDGET ANNEXE « Camping Municipal »**

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 12 005.00 €  
Recettes : 12 005.00 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 4 134.06 €  
Recettes : 4 134.06 €

**DELIBERATION N°2016-040 : BUDGET GENERAL**

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 189 510.29 €  
Recettes : 1 189 510.29 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 607 002.79 € dont 25 000 € de  
reste à réaliser  
Recettes : 607 002.79 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** les budgets primitifs 2016 qui s'équilibrent en dépenses et recettes dans chaque section.

**Budget général :**

Suffrages exprimés 15  
Pour 15  
Contre 0  
Abstention 0

**Budget annexe « SAINT JEAN HOTEL » :**

Suffrages exprimés 15  
Pour 15  
Contre 0  
Abstention 0

**Budget annexe « CAMPING LES HERLEQUINS » :**

Suffrages exprimés 14  
Pour 14  
Contre 0  
Abstention 0

**Budget principal :**

Suffrages exprimés 15  
Pour 15  
Contre 0  
Abstention 0

### **Commissions municipales :**

- Commission « Tourisme, commerce et développement économique » : Madame DEPREY rappelle que la préparation du salon fluvial des 23 et 24 avril avance bien, que de nombreux exposants et commerçants sont inscrits pour ce grand évènement local. Deux expositions extérieures sur le thème du fluvial seront installés. Romuald Leblanc sollicite de l'aide pour la pose de la signalisation pour le salon fluvial.
- Commission « Cadre de vie, fleurissement, sécurité des personnes et des biens » : Jacques BARBERET va se charger de dépouiller le questionnaire relatif à l'opération « voisins solidaires » et d'en faire le bilan.

Carine VIEUX, conseillère municipale informe qu'elle va organiser une fête des voisins dans la rue Carnot, le 27 mai prochain et remercie Madame le Maire de la réponse faite au courrier concernant le stationnement vers la Salle polyvalente et qui précise qu'un marquage sera fait afin d'interdire le stationnement sur les trottoirs.

### **Communications du Maire :**

Madame le Maire signale que la Mairie a reçu une proposition d'achat pour l'appartement situé au 2 rue Monge et qu'elle sera examinée lors du prochain conseil municipal.

L'opération « Voisins solidaires » va officiellement débiter le 10 juin prochain et la Ville de Saint-Jean-de-Losne sera la première commune labellisée de Bourgogne.

Madame le Maire remercie l'ensemble des participants au grand nettoyage de printemps qui a eu lieu le 2 avril dernier. La ville est plus propre mais le problème des mégots et des crottes de chiens subsiste encore malheureusement.

La circulation de la rue Joannes ROLLIER va être réorganisée (interdite aux camions, circulation avec un système de chicanes afin de réduire la vitesse, mise en zone 30).

Un food-truck va régulièrement venir à Saint-Jean-de-Losne à partir de début mai (parking CASINO).

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la députée Anne-Catherine LOISIER va organiser une réunion à Brazey-en-Plaine, le 2 mai à 18 h 30.

Madame le Maire souligne le grand succès du salon de la photo organisé par l'Association Saône Nature et Patrimoine.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 20.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2016

N°2016-022 CAMPING MUNICIPAL –Convention d’occupation précaire

N° 2016-023 VOTE DES TARIFS 2016 DU CAMPING MUNICIPAL « LES HERLEQUINS »

N°2016-024 REALISATION DE TRAVAUX D’ETANCHEITE ET D’ISOLATION A LA SALLE POLYVALENTE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

N°2016-025– DEMANDE DE SUBVENTION DE L’AFM TELETHON 21

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

DELIBERATION N° 2016-026 Budget local canoë-kayak

DELIBERATION N° 2016-027 Budget annexe « Hôtel Saint-Jean »

DELIBERATION N° 2016-028 Budget annexe « camping municipal »

DELIBERATION N° 2016-029 Budget principal

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

DELIBERATION N° 2016-030 Budget annexe « Canoë-Kayak »

DELIBERATION N° 2016-031 Budget annexe « Hôtel Saint-Jean »

DELIBERATION N° 2016-032 Budget annexe « Camping municipal

DELIBERATION N° 2016-033 Budget général

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2015

DELIBERATION N° 2016-034 Budget annexe « le Saint-Jean Hôtel »

DELIBERATION N° 2016-035 Budget annexe « Camping municipal »

DELIBERATION N° 2016-036 Budget Principal

N° 2016-037 – VOTE DES TAUX DES 3 TAXES FISCALES

### VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE 2016

---

DELIBERATION N°2016-038 : BUDGET ANNEXE « Hôtel Saint-Jean

DELIBERATION N°2016-039 : BUDGET ANNEXE « Camping Municipal »

DELIBERATION N°2016-040 : BUDGET GENERAL